



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Renault

Question écrite n° 69948

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre chargé de l'industrie sur l'intention du Gouvernement de contraindre Renault à fabriquer sa future Clio IV en France. En effet, la France n'a pas l'attractivité des pays d'Europe de l'est et orientale : le même modèle de voiture coûterait ainsi 10 % plus cher à produire en France qu'en Turquie. Cette différence s'explique par le coût de la main-d'oeuvre ainsi que par le poids des impôts ou des charges sociales. Elle l'interroge sur les leviers dont dispose le Gouvernement afin de s'assurer une localisation de la production dans l'hexagone, sans toutefois être taxé de protectionnisme par la Commission européenne.

Texte de la réponse

À l'issue d'un entretien avec le Président de la république, la direction de Renault a confirmé, le 16 janvier 2010 que le site de Flins continuerait à produire la Clio et notamment la version Clio IV, dont la commercialisation est envisagée en 2013. Parallèlement, le site de Flins devient le centre de référence de Renault pour le véhicule électrique. Le maintien de la production de véhicules thermiques et le développement de la production de véhicules électriques et de batteries permettent de conforter le site de Flins et d'assurer sa pérennité et celle des emplois. Les états généraux de l'automobile et diverses études réalisées à cette occasion ont confirmé que les pays de l'Europe de l'Est et la Turquie détenaient un avantage lié aux coûts de main-d'oeuvre, aux différences de protection sociale et au poids de certaines charges qui pénalisaient la production en France. A contrario, la France dispose d'atouts indéniables, de nature plus qualitative, qui doivent être valorisés, notamment la qualité de sa main-d'oeuvre, son positionnement géographique qui permet de réduire les coûts de logistique et ses capacités en matière de recherche et développement, appuyée sur des outils très puissants de soutien public, en particulier le crédit d'impôt recherche. En outre, la suppression de la taxation de l'outil de production, via la taxe professionnelle, permet de combler une part de l'écart entre les coûts de production. Ces atouts sont reconnus par Renault et fondent ses décisions de confier à Flins la production de la Clio IV et d'en faire son centre de référence pour le véhicule électrique, de conforter Sandouville par la production d'un véhicule utilitaire et de confirmer que les successeurs de l'Espace et de la Laguna seront produits en France. Ils sont également à l'origine des implantations en France de Toyota et de Daimler, pour y produire des véhicules d'entrée de gamme, la Yaris et la Smart, ou de la forte présence industrielle du groupe PSA, qui a par exemple choisi de produire la 206 + dans ses usines françaises.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69948

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1006

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 248